



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024-11-27

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE DE RIMONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à 18H11, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 20 novembre 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 24

Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : François MAS

Présents :

DRFIP : Mme POULAIN Audrey, Conseillère aux décideurs locaux.

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, NAVAILS Marine, Comptable, ROBERT Elisabeth, Responsable ressources humaines.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, DUVAL Viviane, FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MOTHES Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDE Thierry), CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis, LEGOUTIERES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LAMARCHE Alexandre), MARTY Bruno, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (donne pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude),

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin (donne pouvoir à MOTHES Christophe) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDE Thierry (donne pouvoir à BOUTY Gilbert)

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (donne pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LAMARCHE Alexandre (donne pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian)

Absents excusés :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MERCIER Bastien, MIQUEU Christophe.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, QUEBEC Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes du Pays Foyen** : LACHAIZE Yolande, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam.

IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE DE RIMONS

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles de L1311-2 à L1311-4,
- Vu la délibération D2021-02-07 en date du 04 février 2021 par laquelle le Comité Syndical se propose de susciter l'émergence d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïque sur la réserve foncière entourant la déchèterie de Rimons appartenant à l'USTOM,
- Vu la délibération D2021-11-29 en date du 23 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical retient TOTAL QUADRAN comme lauréat et d'opter pour l'avance partielle perçue à la mise en service ainsi qu'un loyer annuel avec la réhabilitation du sol (option n°2),
- Vu la délibération D2022-05-10 en date du 17 mai 2022 actant la signature d'un bail emphytéotique administratif avec la société TOTAL QUADRAN ,

Considérant le coût des travaux de réhabilitation de la décharge de Rimons,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à la majorité (28 votes pour, 2 abstentions):

- **AUTORISE**, TOTALENERGIE à déposer le permis de construire,
- **AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tout acte et document nécessaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD

